



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 FEVRIER 2018, A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence : M. Michel Phillot, Syndic
Ouverture de l'assemblée : 20h00
Participation : 317 citoyens actifs
Scrutateurs : Mme Aline Monney, MM. Jean-Pierre Chapuis, Pierre-Antoine Chassot et Yves Vonlanthen

M. Phillot, Syndic, ouvre l'assemblée, salue les représentants de la presse et remercie la nombreuse population, marquant ainsi son intérêt au fonctionnement de la commune.

Il excuse les absences de Mme Nicole Dévaud, Conseillère communale, ainsi que M. Pierre-Alain Berset, membre de la Commission financière.

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n°5 du 2 février 2018
- le bulletin communal n° 46
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

La convocation ne suscite aucune remarque.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2017. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Vente de l'art. 537 RF de Villorsonnens secteur Villarsiviriaux (école) de 2'767 m² et octroi d'une délégation de compétence.
3. Vente de l'art. 131AA nouveau de Villorsonnens secteur Villargiroud (école) de 3'328 m² et octroi d'une délégation de compétence.
4. Transformation et rénovation du bâtiment de l'administration communale, art. 692 RF
 - Financement y relatif et rapport de la Commission financière
5. Divers

Le tractanda est accepté.

L'Assemblée est enregistrée, en application de l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2017

Le procès-verbal, rédigé par Mme Morel, ne soulève aucune remarque. Par vote à main levée, **l'assemblée approuve** le procès-verbal du 12 décembre 2017, 3 personnes se sont abstenues.

2. Vente de l'art. 537 RF de Villorsonnens secteur Villarsiviriaux (école) de 2'767 m² et octroi d'une délégation de compétence.

3. Vente de l'art. 131AA nouveau de Villorsonnens secteur Villargiroud (école) de 3'328 m² et octroi d'une délégation de compétence.

Les points 2 et 3 de l'ordre du jour seront présentés simultanément. Le Conseil communal ayant eu connaissance de l'émoi de la population pour les projets de vente, M. Phillot souhaite que le débat qui suivra reste productif afin de préserver le climat d'amitié qui prévaut à ce jour.

PRESENTATION :

M. le Syndic rappelle que la législature 2011-2016 avait pour but la conception d'une nouvelle école, la période suivante, celle de sa réalisation. Comme promis en assemblée du 15 décembre 2014, le Conseil communal propose aujourd'hui les ventes des écoles des sites de Villarsiviriaux et Villargiroud. Pour rappel, les travaux relatifs au nouveau bâtiment scolaire étaient devisés à près de 8 millions. Cet engagement financier correspondait en 2014 à la totalité de la capacité financière de notre Commune de près de 1350 habitants, raison pour laquelle le Conseil Communal avait prévu de le financer en partie par la vente des trois anciennes écoles. Le Service des communes avait autorisé le financement de l'investissement ainsi. Le produit de cette vente devra permettre d'équilibrer le bilan de la Commune qui devra faire face prochainement à de nouveaux et indispensables investissements.

Le cahier des charges à l'attention des acquéreurs potentiels comprenait un aménagement convivial et la création éventuelle d'un mini-centre de quartier à Villargiroud.

Après avoir décidé de reporter à plus tard la vente de l'école de Chavannes-sous-Orsonnens, le Conseil communal a retenu la seule offre présentée qui remplissait tous les critères, soit celle de Parfi-Management SA.

Mme Liechti, responsable des finances, expose la bonne situation financière de la commune. Depuis plusieurs années, les résultats sont positifs et des réserves ont été créées.

Dès 2019, CHF 110'000.- sont à prévoir pour l'amortissement de Grangécole. En cas de non-vente des 2 sites, ce montant serait de CHF 190'000.-. Au niveau du district, les homes Siviriez et Billens, la rénovation du CO, ou encore le projet de la piscine, auront des conséquences, de même que la péréquation financière. Des investissements communaux sont à prévoir pour le réseau routier, ou encore la rénovation du café d'Orsonnens et les transports scolaires, par exemple.

Mme Liechti expose les projections financières en cas de vente et non-vente. La Commune a peu de flexibilité aux nombreuses charges qui sont à l'agenda. Sans la vente des écoles, la commune devra faire des choix, prioriser des investissements.

M. Patterson, responsable des routes, expose la planification des infrastructures routières. Des travaux conséquents sont à prévoir, la réalisation de trottoirs et d'arrêts de bus, mais surtout

l'entretien routier lourd. Il montre les améliorations projetées, par village, ainsi que les coûts de ces aménagements qui seront à répartir sur plusieurs années. Les montants prévisibles sont les suivants : pour les trottoirs. CHF 970'000.-, les arrêts de bus CHF 920'000.- et pour l'entretien routier lourd CHF 3'900'000.-.

Mme Dévaud, absente, c'est **M. le Syndic** qui présente la partie concernant l'eau potable. Pour les 25 prochaines années, plus de 5 millions seront investis pour la mise en conformité du réseau et pour de nouvelles ressources en eau. Entre le débit des sources et le besoin quotidien, la marge est de 70 m3/jour. Il faut tenir compte également des conventions avec les communes de Gibloux et Villaz. Grâce à ces apports, Villorsonnens pourrait accueillir 400 habitants supplémentaires.

Mme Dan Glauser, responsable écoles et AES, rappelle que la nouvelle loi scolaire table sur des cercles scolaires, l'unité est de 8 classes. Une dérogation avait été obtenue, elle prendra fin en 2020. En cas de non-conformité avec la loi à ce moment, Villorsonnens devra se lier avec d'autres communes. Grangécole a une capacité d'accueil de 200 élèves, aujourd'hui 120 enfants sont répartis dans 7 classes. S'agissant de l'accueil extrascolaire, il y a une marge conséquente également. Nous pouvons donc accueillir encore beaucoup d'enfants dans notre cercle scolaire.

Mme Etienne, responsable de la déchetterie, informe que le potentiel de la déchetterie est suffisant pour accueillir de nouveaux habitants. Elle informe que plusieurs projets de moloks sont en cours. Aucune modification d'horaire n'est prévue à la déchetterie. Le projet à Villargiroud prévoit deux moloks.

M. Fabrice Berset, responsable, informe sur l'état de la défense-incendie. Le bâtiment principal a été assaini et est désormais aux normes ECAB. Deux véhicules et le matériel répondent aux besoins. Le CSPI Gibloux-Nord répond à la loi cantonale Frifire sur la police du feu et selon les directives de l'ECAB. L'organisation et la formation actuelles des sapeurs-pompiers permettent d'assurer la protection de la population sur la commune de Villorsonnens, Massonnens, et Gibloux (secteur Glèbe), tenant compte du bassin de population prévu à long terme, des divers types de bâtiments d'habitation et d'industrie.

M. Phillot présente les projets qui avaient déjà faits l'objet d'une séance d'information en juillet dernier. Les projets, dont celui de Villargiroud réactualisé, sont diffusés à l'écran.

A Villarsiviriaux, le bâtiment sera démolé pour laisser la place à 3 immeubles totalisant 21 appartements, avec accès pour personnes à mobilité réduite. Une clause spéciale stipule aux locataires ou propriétaires successifs, qu'ils doivent accepter les inconvénients d'une zone rurale. Toute personne pourra faire valoir ses droits lors de la mise à l'enquête des projets. Il en sera de même pour Villargiroud.

A Villargiroud, immeuble avec accès aux personnes à mobilité réduite, 2 immeubles pour une capacité de 20 appartements, 20 places de parc, un tea-room, un local commercial, l'administration communale, un abri-bus pour le ramassage scolaire, 2 moloks, des places de jeux publiques. 2 appartements seront aménagés dans l'école actuelle. Le rez-de-chaussée pourrait accueillir une crèche.

Parfi-Management SA a fait une étude de commerce avec le magasin Marchon & Favre au niveau des commerces prévus.

Une délégation du Conseil communal et de la Commission de la vente des écoles sont allés visiter les réalisations de Parfi-Management SA à Yvonand et à Payerne.

M. Phillot donne la parole à M. Patterson, Président de la Commission de la vente des écoles, qui donnera toutes les informations nécessaires sur Parfi-Management SA ainsi que sur la Commission de vente des écoles.

Commission de vente des écoles

Constituée en janvier 2015, **M. Patterson** rappelle la composition de la Commission, lui-même est Président. Les membres sont Mme Dévaud, vice-Syndique, qui remplace M. Wicky, Syndic à l'époque, et MM. Denis Repond, Dominique Perritaz, Jérôme Page, Joël Berset et Pierre Boivin, provenant des 4 villages. Le but de cette commission était définir la stratégie pour la vente des 3 écoles au meilleur prix et d'une réflexion sur un éventuel développement de centre village.

En avril 2015, le cahier des charges définit des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, une surface commerciale (boulangerie et tea-room), un arrêt de bus pour les écoliers, des moloks.

De mai à septembre 2015, les membres ont activé leur réseau. La société Parfi-Management SA basée à Fribourg, présentée par M. Boivin soumet une proposition, sans frais pour la commune.

En octobre 2015, le Conseil communal accepte la proposition de la Commission et met en vente par appel d'offres publiques les sites de Chavannes et de Villarsiviriaux et le projet d'un centre village à Villargiroud.

Deux offres sont parvenues à la Commune pour Chavannes et Villargiroud, un des acquéreurs potentiels s'est retiré. Parfi-Management SA est donc le seul à rester en lice. Qui plus est, la société soumet des projets en accord avec le cahier des charges. En accord, le Conseil communal et la Commission ont finalisé les projets de Villargiroud et Villarsiviriaux, une réflexion supplémentaire pour le site de Chavannes est décidée.

Approché par Parfi-Management SA, M. Marchon, exploitant du magasin à Villargiroud, est favorable au projet et a fait part de ses besoins.

Parfi-Management SA est active depuis plus de 40 ans en Suisse romande. Elle développe de nombreux projets, construit des logements reconnaissables par leurs toits à deux pans. Les plus récents sont à Yvonand avec 80 appartements et à Payerne 30 appartements.

M. Patterson remercie les membres de la Commission de la vente des écoles qui se sont impliqués durant 3 ans.

M. Boivin, membre de la Commission de la vente des écoles, souhaite éclaircir des propos qui lui sont parvenus. Il tient à préciser qu'il n'a aucun bénéficiaire personnel à retirer avec Parfi-Management SA si le contrat devait se conclure. En 2015, M. François Wicky avait approché M. Boivin pour intégrer la Commission, pour un conseil dans les aspects juridiques du projet, étant notaire et avocat, désormais retraité.

Selon une expertise, les bâtiments de Villargiroud et Villarsiviriaux étaient en état précaire, les sites nécessitant des rénovations très importantes.

Ayant travaillé avec Parfi-Management SA à titre de notaire, il leur a proposé d'entrer en contact avec la Commune. Il réitère qu'aucun lien financier n'existe. Des contacts ont eu lieu entre Parfi-Management SA et la Commune par le biais de M. Patterson. Parfi-Management SA a proposé 2 projets élaborés par M. Debantel. Il a collaboré au plan juridique uniquement et avec la collaboration de Me Eric Buchmann, notaire à Romont. C'est uniquement à titre juridique qu'il a été consulté.

M. Phillot tient à ajouter que nombre de rumeurs sont infondées et précise que la Commune n'est pas engagée dans ces projets mais accompagne la société jusqu'à l'obtention du permis de construire. Le Conseil est fier du travail effectué, il ne manque que le soutien et la marque de confiance des citoyennes et citoyens.

Questions et réponses :

M. Charles Phillot estime que l'argument qui dit qu'il faudrait vendre les écoles afin de financer les futurs investissements de la commune est faux. Selon l'annuaire des statistiques, la dette nette par habitant de CHF 150.-. Approché, le Service des communes lui a communiqué que la commune a réalisé un bénéfice moyen de CHF 500'000.- entre 2012 et 2016. Ce montant pourrait encore augmenter en 2017. La capacité d'investissement à fin 2016 était de 11 millions, Villorsonnens est une commune aisée avec des finances très saines. L'argument financier qui oblige à la vente est trompeur.

Mme Liechti convient que les résultats financiers des 5 dernières années étaient positifs, l'avenir ne peut être prédit.

M. Michel Phillot abonde aux propos de Mme Liechti. Il ajoute que l'offre reçue est bonne, mais se questionne sur le marché, à l'avenir.

M. Stéphane Raboud questionne : si c'est si intéressant que ça, pourquoi la commune n'a t-elle qu'une offre à proposer ? M. le Syndic répète qu'une seule offre est parvenue à la Commune, il commence à y avoir pléthore, le marché de l'immobilier est en train de se tasser.

M. Jean Bertschi félicite pour la qualité de la présentation des objets. Il est surpris et regrette le mélange entre la vente des écoles et la réfection du bâtiment communal et souhaiterait ne pas voter le point 4 de l'ordre du jour.

M. Michel Phillot prend note, mais ne peut accéder à la demande maintenant. Les ventes des écoles seront soumises au vote, puis la transformation et rénovation du bâtiment communal. En cas de refus par l'assemblée, d'autres pistes devraient alors être explorées. Il profite de donner des informations sur le point 4 de l'ordre du jour. L'actuel bâtiment de l'administration communale a quelques lacunes, notamment le manque d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite, ou encore la vétusté du chauffage qui ne répond plus aux normes.

Mme Jessica Chassot félicite les opposants pour les propos de sauvegarde du patrimoine énoncés dans le tout-ménages, mais surtout elle soutient le Conseil communal. La situation financière est bonne mais elle pourrait encore être améliorée. La commune doit vendre ses terrains aux promoteurs, car ce n'est pas habituel que des promoteurs sonnent aux portes pour acquérir des objets à ce prix. C'est aussi une opportunité pour les jeunes qui voudraient rester habiter dans la commune. Par contre, elle questionne pour une autre alternative au bâtiment communal, projet qu'elle trouve excessif. En cas de non-vente, ces bâtiments coûteraient à la commune pour les rénover. Pour la population, ces ventes sont une opportunité à saisir, l'argent pourrait soutenir la culture, ou le sport, par exemple, et sans augmentation d'impôts. Elle invite à accepter les projets qui se marient bien dans le paysage de la commune.

M. Pierre-Antoine Chassot questionne personnellement à M. Boivin sur une garantie contractuelle.

M. Boivin répond qu'une clause de confirmation sera signée à l'issue des ventes. Il assure que Parfi-Management SA apporte les garanties nécessaires. Une lettre d'intention a été élaborée avec Me Buchmann.

Mme Sonja Vonlanthen souhaite connaître les noms des propriétaires de la SA, à qui appartient le capital-actions, qui est dans le Conseil d'administration.

M. Boivin informe que Parfi-Management SA existe depuis 40 ans. La société réalise des projets en ville de Fribourg. La SA est enregistrée au Registre du commerce, un capital de CHF 500'000.- y est inscrit. La SA est composée de M. Jérôme Mariéthod administrateur, M. Debantel, M. Progin.

M. Jean-Christophe Audemard fait remarquer la beauté du terrain à Villarsiviriaux. Comme la Commune a la capacité financière pour investir, il suggère qu'elle réalise ces projets. Il demande aussi la construction d'un arrêt de bus à Villarsiviriaux, objet qui manquait, selon lui, à la présentation de M. Patterson. Il a constaté qu'aucune liaison de bus n'est prévue jusqu'à Villarsiviriaux.

M. Michel Phillot répond qu'il n'est pas du ressort de la Commune de faire cette liaison. Il en convient, c'est un manque pour Villarsiviriaux. Cependant aujourd'hui, un bus passe toutes les heures à la croisée Villargiroud/Villarsiviriaux.

M. Jean-Christophe Audemard invite la Commune à contacter les TPF pour le financement des projets. Il suggère de créer une route, en sens unique. La mobilité douce est à promouvoir dans les projets.

M. le Syndic répond que, en campagne, la mobilité douce n'est pas aisée.

M. Patterson informe que le projet immobilier sera à 250 mètres à pied de l'arrêt de bus existant, qui est prévu d'être mise aux normes, un trottoir devrait également être réalisé.

M. Phillot répond à la première question de **M. Audemard**, à savoir qu'il n'est pas dans les missions d'un Conseil communal d'être promoteur.

M. Jean-Pierre Chapuis découvre ce projet. Il est étonné qu'un groupe de personnes ait eu à décider de la création d'un centre village à Villargiroud. A ce projet, il craint une augmentation de la circulation et n'a pas vu de trottoirs dans le projet.

Ces nouvelles habitations engendreraient une augmentation de 10% de la population. L'école pourrait accueillir des nouveaux élèves, mais à quel coût ?

Il a consulté le registre du commerce. Parfi-Management SA a été créé en 2015, date correspondant à celle de la mise en vente des parcelles. Il aurait aimé plus de propositions, aurait aimé être consulté sur les besoins. Il estime qu'il y a comme une certaine canalisation entre le cahier des charges et les projets de la SA. « On a encore deux ans devant nous pour trouver des solutions », Renseignement pris, plusieurs logements seraient vides. Avec les nouveaux bâtiments, il serait préférable d'accueillir des gens fortunés plutôt que des gens avec des profils difficiles et qui parfois coûtent chers à la collectivité. Il souhaite préserver les intérêts du village, sa qualité de vie. « Rien ne presse ».

M. Phillot ressent un certain égoïsme dans les remarques de M. Chapuis. La population suisse a voté pour une densification du territoire construit. Il regrette surtout ce qu'il a entendu : « ne pas accepter les gens pauvres ».

M. Jean-Pierre Chapuis répond qu'il n'a attaqué personne, mais a émis des hypothèses, et loin de lui de vouloir dire du mal. Il est favorable à une densification mais en ville. Il souhaite une réflexion commune.

M. Charles Phillot a fait des recherches sur Parfi-Management SA. Il a trouvé une boîte aux lettres à Pérolles 26 avec plusieurs noms de société. Qu'en est-il de la sécurité et fiabilité de cette société ? Il estime que ce projet n'est pas dans l'intérêt de la commune mais pour Parfi-Management SA-Management et pour rentabiliser son investissement. Certes, la vente de Villarsiviriaux peut rapporter 1,1 millions dont la plus grande partie devra être réinvestie pour les infrastructures. Ayant échangé avec d'autres édiles, ces derniers ne comprennent pas la démarche de Villorsonnens. Il incite à voter non. Les frais engendrés par les nouveaux habitants ne sont pas positifs à la commune.

M. le Syndic informe que la route et les trottoirs seront de toute manière réalisés à Villarsiviriaux.

M. Boivin a le sentiment d'acharnement. Parfi-Management SA existe depuis 40 ans, elle s'appelait Parfi-Management SA Immobilier, avec l'arrivée de M. Mariéthod, Parfi-Management SA-Concept. Des projets ont vu le jour. Des investissements ont été trouvés. Parfi-Management SA est inscrite au Registre du commerce. Il suggère de trouver un autre argument que Parfi-Management SA pour contrer les projets.

M. Patrick Mayor constate qu'un seul projet a été présenté pour valoriser le patrimoine. Il informe qu'un groupe de citoyens s'est mis à réfléchir et a pris des contacts. D'autres communes ont aussi des bâtiments à réaffecter. Ce groupe est d'avis de valoriser la vie ensemble et de conserver un droit de regard sur le patrimoine. Il a rencontré M. André Chassot, ancien habitant de Villargiroud, qui a créé pour la commune de Léchelles, une société immobilière de type privé-public, en étroite collaboration avec la commune pour la valorisation de tous les bâtiments propriétés de la commune. Cette société immobilière a pour but la valorisation du patrimoine et propose des loyers attractifs. A l'image de la commune de Gibloux, intéressée, M. Mayor suggère l'identique pour Villorsonnens. Il recommande de voter non à la vente des 2 objets ainsi qu'à la transformation du bâtiment communal, et si possible d'intégrer ce groupe de travail dès demain, le but étant de conserver le patrimoine communal.

M. Phillot rappelle que la commune a toujours dit que les écoles étaient à vendre. A cet effet, un appel d'offres a été lancé, et un seul projet a répondu aux critères de la Commission.

M. Laurent Richoz a entendu que la Commune a suffisamment d'eau pour 400 habitants supplémentaires, mais interroge sur la restriction demandée durant l'été. Il a constaté que des logements sont vacants sur la commune et dans les alentours. Le projet derrière le café du Cheval Blanc est-il toujours d'actualité ? Il sait que des immeubles à Bulle proposent des loyers attractifs, la gratuité sur quelques mois, pour attirer des gens. Qu'est-ce qui pourrait attirer des gens à venir s'installer ici ? Quelle offre ? Un tea-rom, une boulangerie ? Il a noté aussi dans la présentation qu'un 2^{ème} bus scolaire coûterait CHF 80'000.- et s'interroge sur la hauteur du montant.

A la question de savoir pourquoi les gens viendraient ici, **M. Phillot** se plaît à relever que la région est magnifique. Le taux de remplissage n'est jamais à 100%, c'est impossible. Mais ce n'est pas le problème de la Commune, mais du promoteur, du propriétaire.

M. Georges Defferrard demande à quel moment le promoteur versera l'argent. **M. Phillot** répond à que le promoteur payera lorsque le permis de construire sera délivré. Une clause protège la commune qu'elle peut reprendre les biens sans frais si la demande de permis ne pouvait aboutir. Le magasin et tea-rom seront repris par Marchon et Favre.

Mme Marguerite Donnier revient sur une période d'il y a plus de 100 ans. A Villarsiviriaux, nos prédécesseurs avaient vendu leurs sources à Romont, irrécupérable. L'évolution démographique n'avait pas été prévue, et maintenant il faut rechercher de l'eau. Est-il nécessaire d'hypothéquer notre patrimoine en vendant ces terrains ? Elle préconise d'essayer de garder nos biens immobiliers, pour nos enfants, ce patrimoine ayant beaucoup de valeur.

M. Phillot répond que la Commune ne peut pas garder ces écoles en l'état. L'école de Villarsiviriaux est en mauvais état. Ce bâtiment doit être rénové. Il respecte les propos de Mme Donnier à la sauvegarde du patrimoine, à Villargiroud.

M. Dominique Perritaz revient sur la consommation d'eau. Les sources se sont peut-être remplies. A son avis, les chiffres sont optimistes quant à la consommation. La consommation est augmentée d'un tiers en été. Les arrangements avec la commune de Gibloux ne pourront peut-être plus répondre à nos demandes compte tenu de la forte augmentation de leur population et craint une problématique. Une solution autonome est indispensable.

M. Phillot renseigne que, il y a 2 semaines, la commune de Gibloux a proposé de l'eau. 1000 lt sont donnés quotidiennement à Villars-sur-Glâne et Gibloux préférerait nous la revendre. Villorsonnens ne sera pas autonome, comme le préconise la loi. En cas de sécheresse, Gibloux pourra répondre aux besoins.

M. Grossenbacher a constaté que les ventes et les investissements aux infrastructures sont liés. Il a le sentiment que la population assimile ainsi. Un passage de sécurisé est demandé pour ses enfants,

sa requête date de plus de 10 ans. Il souhaite vivement, que vente ou pas, la commune investisse dans des trottoirs.

M. Phillot rappelle que, en cas de vente, les finances pour les investissements seraient plus aisées.

M. Christian Chassot estime qu'il ne faut pas lier les 2 objets. D'autre part, CHF 600'000.- est trop coûteux pour la rénovation du bâtiment communal. Il regrette la suppression du parking au magasin dans le projet de Villargiroud. Il est opposé à lier le privé et le projet communal. De plus, la Commune perdrait la location du magasin. Il constate qu'à Villargiroud un chauffage unique serait réalisé pour les futurs bâtiments et celui de l'administration, alors que la halle et Grangécole ne sont pas reliés et en demande la raison.

M. Phillot informe que les résultats des études faites sur le chauffage demandaient des investissements trop importants pour lier la halle qui date de d'année 2000, avec Grangécole. Greenwatt avait rendu des résultats sur un chauffage à distance pour le centre d'Orsonnens, et ces investissements étaient trop onéreux en rapport aux nombres de raccordements possible, raison pour laquelle ils ont renoncé.

Mme Chantal Perritaz prend l'exemple la Paroisse à Villarsiviriaux. Il y a 30 ans, la cure a été rénovée, 3 appartements sont loués par des gens de la région. La salle de paroisse est magnifique et le patrimoine conservé.

M. Antoine Chassot ne veut pas que la commune vende le patrimoine. La commune pourrait emprunter pour rénover. Lundi matin, il a reçu un tout-ménage dont il soutient les propos et invite à voter non.

M. Phillot constate que ce tract n'a pas été signé par un manque de courage.

M. Charles Phillot reconnaît avoir émis ce document de même que MM. Pascal Berset, Patrick Mayor et Dominique Perritaz.

M. Patrick Mayor de Villargiroud estime qu'il faut réfléchir en termes de propriété et de long terme. Ce patrimoine a été conçu par nos ancêtres.

Mme Anne Chenaux voit très souvent des enfants dans la cour de l'école de Villargiroud. Elle est effarée, la surface de la place de jeu sera bien diminuée par rapport à aujourd'hui.

M. Jean-Pierre Berset a reçu le 18 octobre 2017, comme tous les citoyens, une missive pour économiser l'eau. Cette même période, il est allé contrôler les sources. Il demande à être attentif à ne pas être trop tributaire des communes voisines. Il convient que quantité d'eau passe au trop-plein, mais il faut rester vigilant.

M. Phillot prend note des remarques.

M. Pascal Berset, membre de la Commission financière depuis 22 ans, a toujours soutenu les projets du Conseil communal. Cependant, il est persuadé de perdre le contrôle sur le patrimoine si les projets sont acceptés. Il est convaincu que tous ensemble, Conseil communal, citoyennes et citoyens, d'autres alternatives pourraient être trouvées. Il demande de refuser les 3 objets.

M. Boivin s'adresse à l'assemblée en tant que citoyen. Il rappelle que des élus travaillent depuis 3 ans sur ce dossier, et le Conseil communal s'investit énormément. Par les propos évoqués lors de ce débat, il rend attentif à ne pas démotiver les autorités communales.

M. Dominique Perritaz juge le débat très intéressant, les remarques constructives. Il aurait aimé l'avoir avant cette assemblée. La valeur du patrimoine doit être prise en considération, il souhaite travailler avec le Conseil communal.

M. Phillot remercie pour les remarques. Il rappelle que M. Perritaz est membre de la Commission de la vente des écoles.

M. Phillot propose le vote à bulletins secrets. La population accepte le vote à bulletin secret sauf 4 personnes.

2. Vente de l'art. 537 RF de Villorsonnens secteur Villarsiviriaux (école) de 2'767 m² et octroi d'une délégation de compétence.

Bulletins distribués	302
Bulletins rentrés	302
Bulletins blancs	5
Oui	91
Non	206

La vente du site de Villarsiviriaux est refusée.

3. Vente de l'art. 131AA nouveau de Villorsonnens secteur Villargiroud (école) de 3'328 m² et octroi d'une délégation de compétence.

Bulletins distribués	283
Bulletins rentrés	283
Oui	88
Non	195

La vente du site de Villargiroud est refusée.

**4. Transformation et rénovation du bâtiment de l'administration communale, art. 692 RF
- Financement y relatif et rapport de la Commission financière**

Le point 4 de l'ordre du jour est devenu caduque compte tenu du refus de la vente de l'article 131AA.

5. Divers

La parole n'est pas demandée. M. le Syndic remercie la population d'être venue en nombre.

Il est 24h00, M. le Syndic lève l'assemblée après avoir invité les citoyens au verre de l'amitié.

La secrétaire : Marie-Claire Mettraux

Le syndic : Michel Phillot